

Assemblée générale annuelle et Congrès de circonscription

Proposition d'ordre du jour

- 9h30 1. Inscription
- 10h 2. Ouverture de l'assemblée
3. Nomination d'un(e) président(e) d'assemblée et d'élection
4. Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée et d'élection
5. Adoption de l'ordre du jour
6. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale
7. Affaires courantes :
- Rapport de l'exécutif sortant
 - Rapport de le trésorerie de l'exécutif
8. Explication et adoption des règles de procédure et élections¹
9. Résultats des élections
- 11h 10. Allocution de notre député, Monsieur Marc Bourcier
- 11h30 11. Allocution de Paul St-Pierre-Plamondon
12. Période d'échanges et mandats à l'exécutif
13. Mot de la présidence
- 12h Pause dîner
- 13h 14. Explication du déroulement du congrès et adoption des règles de procédure
15. Les ateliers
16. Rapport des ateliers en plénière
17. Élections des délégués et des substituts
- 16h 18. Mot de clôture de la présidence

¹ Les bulletins de candidature doivent être remis avant l'ouverture de l'assemblée générale. Dans le cas d'une adhésion, un délai de trente jours s'applique avant qu'un nouveau membre puisse poser sa candidature à tel poste (Statuts, chapitre 2, article 11).